

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

---

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS194

présenté par  
M. Mesnier

-----

### ARTICLE 12 BIS B

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise la suppression de la modification de la taxe sur la solidarité additionnelle pesant sur les OCAM en fonction de leur appartenance à un réseau de soins.